

ARTICLE DE PRESSE

Système de caisse sécurisé

Le projet de loi de Finances s'équiper d'un système de devront être en mesure de part d'une entreprise de risqueront une amende

Cette obligation 2018 pour donner le en règle. La question est contrainte sera perçue par est une question de *ce débat politique*, réagit *les charges sont trop élevées*,



pour 2016 prévoit donc l'obligation de caisse sécurisé. Les commerçants présenter une homologation de la certification, sans quoi elles de 5.000 euros.

entrerait en vigueur au 1^{er} janvier temps aux entrepreneurs de se mettre de savoir comment cette nouvelle les commerçants. Pour certains, la fraude survie. « *Nous n'avons pas à rentrer dans Jean-Luc Baert de l'Acédise. S'il est vrai que ce n'est pas à nous de soulever cette question.* »

LOGICIEL DE GESTION D'ENCAISSEMENT

Le commerce en ligne mise en cause

Autre source d'évaporation de la TVA : le commerce en ligne. Les sénateurs se sont récemment penchés sur ce phénomène. Sans pouvoir le chiffrer, leur rapport avait souligné le fait que de nombreux sites d'e-commerce appliquent la TVA non pas du pays de destination de l'achat, mais du pays dans lequel ils sont implantés (généralement d'une fiscalité plus avantageuse que la France).

Le gouvernement va donc abaisser le seuil de déclenchement de la TVA en France de 100.000 euros à 35.000 euros de ventes réalisées dans l'Hexagone. La France s'alignerait ainsi sur la plupart des pays européens.

Encore faudrait-il que les sites d'e-commerce se soumettent à cette obligation... Dans son rapport, le Sénat avait signalé que ce régime est peu utilisé et peu contrôlé.

Seules 979 entreprises étrangères se sont déclarées à la Direction générale des finances publiques (DGFiP), alors qu'il existe environ 715.000 sites de vente en ligne en France !